

2P IMMO 88
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 182 Chemin de Nolle Pré
88100 TAINTRUX

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 02 FEVRIER 2026

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Jérémy PARISOT, demeurant 182 Chemin de Nolle Pré, 88100 TAINTRUX,
Madame Claire PERRAULT, demeurant 182 Chemin de Nolle Pré, 88100 TAINTRUX,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2P IMMO 88 au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 182 Chemin de Nolle Pré, 88100 TAINTRUX, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 02 février 2026,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Jérémy PARISOT

Monsieur Jérémy PARISOT disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Jérémy PARISOT accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Jérémy PARISOT aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à TAINTRUX
Le 02 février 2026

Jérémy PARISOT

Claire PERRAULT

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

